

AirHelp fait le point sur les perturbations aériennes en France :

Avant la Toussaint : les aéroports français où le risque de retard est le plus élevé

- À quelques jours des vacances de la Toussaint, AirHelp publie son analyse des données de perturbation dans les aéroports français sur les neuf premiers mois de 2026. Résultat : près d'un passager sur trois au départ de la France a subi un retard ou une annulation entre janvier et septembre
- Si le phénomène touche l'ensemble du réseau aérien français, certains aéroports affichent des taux de perturbation nettement supérieurs à la moyenne, en raison de facteurs structurels propres à chaque plateforme
- Un retard de plus de trois heures peut ouvrir droit à une indemnisation allant jusqu'à 600 euros, en vertu du règlement européen CE 261/2004

Paris, 14 octobre 2026.- La période estivale et les départs en vacances scolaires figurent parmi les moments où les perturbations sont les plus fréquentes, en raison de la montée en charge du trafic. À l'approche de la Toussaint, [AirHelp](#), l'entreprise technologique spécialisée dans la défense des droits des passagers aériens, invite les voyageurs à anticiper et à connaître leurs droits en cas d'imprévu.

D'après les données analysées par AirHelp, les vols au départ de France ont connu un taux moyen de perturbation de **32,5 % sur les neuf premiers mois de 2026**. Un chiffre qui illustre la réalité du trafic aérien en Europe, où les retards liés au contrôle du trafic aérien ont fortement progressé ces dernières années, s'ajoutant aux aléas météorologiques et aux tensions de capacité propres à chaque plateforme.

Des disparités marquées selon les aéroports

L'analyse par plateforme révèle des écarts significatifs. Parmi les aéroports analysés, **Nice Côte d'Azur** affiche un taux de perturbation de **45,7 %**, le plus élevé parmi les grandes plateformes françaises. La situation géographique de l'aéroport azuréen, exposé aux vents traversiers depuis la Méditerranée, combinée à la densité du trafic en période estivale, explique en partie ce chiffre.

L'EuroAirport de Bâle-Mulhouse (29 % de perturbations, dont 3,8 % d'annulations) et **Lyon Saint-Exupéry (31,4 %)** présentent eux aussi des niveaux de perturbation supérieurs à la moyenne nationale. Des facteurs opérationnels et géographiques propres à chaque plateforme contribuent à ces résultats, auxquels s'ajoutent les effets de cascade inhérents au trafic aérien européen : un retard enregistré ailleurs peut se répercuter sur l'ensemble des rotations de la journée.

À Paris, **Charles de Gaulle** enregistre un taux de perturbation de **31,9 %**. En tant que hub international avec un volume élevé de correspondances et des rotations serrées, l'aéroport francilien est particulièrement exposé aux effets dominos : un premier vol retardé peut décaler tous les vols suivants du même appareil sur la journée.

À l'inverse, **Toulouse Blagnac (26,8 %)** et **Nantes Atlantique (24,2 %)** affichent des taux inférieurs à la moyenne, témoignant d'une moindre exposition aux perturbations structurelles.

Certaines routes illustrent de manière particulièrement nette ces écarts de performance. La liaison

Nice-Paris CDG enregistre un taux de perturbation de 44 %, contre 38 % sur le trajet inverse, un écart qui reflète l'impact de la congestion du trafic azuréen sur les rotations au retour. Parmi les liaisons internationales, **CDG-New York JFK** affiche **37 %** des perturbations, tandis que **CDG-Londres Heathrow** se distingue comme l'une des plus régulières avec **21 %** des passagers touchés.

Connaître ses droits avant de partir

Quelle que soit la plateforme de départ, les passagers dont le vol arrive à destination avec plus de trois heures de retard peuvent prétendre à une **indemnisation allant de 250 à 600 euros, selon la distance du vol**, en vertu du règlement européen CE 261/2004. Ce droit s'applique également en cas d'annulation ou de refus d'embarquement.

« Beaucoup de passagers ignorent qu'ils peuvent être indemnisés, même lorsque leur vol part d'un aéroport à fort trafic où les retards sont plus fréquents. La cause structurelle d'une perturbation n'a pas d'incidence sur les droits des voyageurs : ce qui compte, c'est que le retard ne soit pas dû à des circonstances extraordinaires échappant au contrôle de la compagnie aérienne », rappelle Margaux Doublet, porte-parole chez AirHelp.

En cas de retard ou d'annulation, AirHelp recommande de **conserver tous les justificatifs : confirmation de vol, reçus de repas ou d'hébergement engagés en raison du retard**. Il est également utile de noter l'heure d'arrivée réelle à destination, car c'est elle qui détermine l'éligibilité à une indemnisation, et non l'heure de décollage.

Enfin, il convient de distinguer retard subi et **circonstances extraordinaires** : une panne technique ou une grève des pilotes relève de la responsabilité de la compagnie (et ouvre donc droit à indemnisation), tandis qu'une grève du contrôle aérien ou un épisode météorologique exceptionnel peut en exonérer le transporteur.

À propos de AirHelp

[AirHelp](#) est une entreprise technologique spécialisée dans la gestion des incidents de vol. Depuis 2013, elle a obtenu des indemnisations pour plus de 3,3 millions de passagers dont les vols ont subi des retards ou des annulations. 15 millions de passagers ont protégé leurs vols avec AirHelp+, et des millions d'autres bénéficient des informations spécialisées disponibles gratuitement sur [airhelp.com](#).

AirHelp vient également de lancer sa nouvelle application, qui offre un suivi des vols en temps réel, des alertes de perturbations et des options de protection supplémentaires. [Téléchargez-la ici !](#)

AirHelp s'engage en faveur d'un avenir plus vert : l'entreprise a pris l'engagement de planter un arbre pour chaque centaine de perturbations de vol signalées et a, à ce jour, planté plus de 200 000 arbres. En tant que défenseur des droits des passagers aériens, AirHelp place les personnes au cœur de ses préoccupations. Se préoccuper des personnes, c'est aussi se préoccuper de la planète.

Numéro 1 mondial de l'indemnisation pour les vols

Grâce à une équipe dédiée de plus de 400 AirHelpers, AirHelp permet à tout voyageur dans l'UE et au-delà d'obtenir jusqu'à 600 € pour des retards ou annulations de vol. Pour en savoir plus sur AirHelp : <https://www.airhelp.fr>

Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 82 50 84 14